
En présence de

Sont présents :

Nom	Groupe représenté
ALLARD, Geneviève	Représentante des parents
BARIL, Marie-Josée	Enseignante
BEAUDRY, France	Directrice
BERGERON, Lyse	Soutien : Responsable du service de garde
GAMACHE, Eric	Directeur adjoint
GIARD, Véronique	Enseignante
HARDY, Marie-Claude	Représentante des parents
HÉROUX, Mélanie	Enseignante
MARCOTTE, Sophie	Représentante des parents
MASSON, Véronique	Représentante des parents
M-BOUCHARD, Maggie	Représentante des parents
NDORERAHO, Jean Paul	Représentant des parents
OREGA, Renée Audrey	Représente des parents
RHÉAUME, Annie	Enseignante
ROUETTE, Véronique	Soutien : Éducatrice du service de garde

Absence (s) :

CHAMPOUX, Julie	Enseignante
-----------------	-------------

1. Présences et quorum

Madame Marie-Claude Hardy, présidente du conseil d'établissement, ouvre la séance après avoir constaté que tous ont reçu leur convocation dans les délais prévus et qu'il y a quorum.

2. Question du public

Aucun public

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

155-CÉ 23/24-28

CONSIDÉRANT	que la direction de l'établissement a élaboré un projet d'ordre du jour ;
CONSIDÉRANT	que la présidente du conseil d'établissement a été consultée pour l'élaboration de l'ordre du jour ;
CONSIDÉRANT	que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres dans les délais prévus ;
EN CONSÉQUENCE	il est proposé par madame Véronique Giard , et appuyé par madame Véronique Rouette ;
D'ADOPTER	l'ordre du jour de la séance régulière du conseil d'établissement du 30 janvier 2024, tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. Procès-verbal de la dernière séance du CÉ

155-CÉ 23/24-29

CONSIDÉRANT	que la direction de l'établissement a fait parvenir à tous les membres une copie du procès-verbal de la dernière séance ordinaire dans les délais prévus ;
EN CONSÉQUENCE	il est proposé par madame Sophie Marcotte , et appuyé par madame Lyse Bergeron ;
D'ADOPTER	le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2023, tel que rédigé.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

5. Suivis au procès-verbal

Un suivi a été fait en même temps que la lecture du procès-verbal.

6. Correspondance

Une lettre concernant la formation obligatoire a été envoyée aux membres.

7. Rapport de la directrice

- **Plan de rattrapage** : Le service de co-enseignement débutera dans la semaine du 12 février.
- **Situation maladie et absences du personnel** : Beaucoup de difficulté à trouver des remplaçants.
- **Inscriptions 2024-2025** : Nous avons un peu plus d'inscriptions que l'an passé.
- **Éclipse solaire** : L'horaire de la journée restera le même ou sera décalé d'une heure. Nous sommes en attente de la décision du Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy.
- **Carnaval de l'école** : L'activité aura lieu le jeudi 1^{er} février en après-midi.
- **Institut des troubles d'apprentissage (ITA)** : Il s'agit d'une formation pour tous les enseignants, le projet sera sur plusieurs années.
- **Protecteur national de l'élève** : Diverses informations ont été données aux membres du conseil d'établissement et seront transmises aux parents dans le prochain Info-EIDF.
- **Politique alimentaire** : La direction de l'école a communiqué avec l'école Freinet afin d'avoir de l'information concernant leur nouvelle politique. Un comité sera formé à l'école en 2024-2025 afin de valider si nous irons de l'avant ou non.

8. Sujets de discussion

a) Budget 2023-2024

Présentation du plan triennal en lien avec le budget MAO, il sera joint à la résolution du 5 décembre 2023.

b) Projet éducatif

La direction a fait un retour sur la 1^{re} partie (mise en contexte du projet éducatif).

c) Sorties éducatives/activités parascolaires

155-CÉ 23/24-30

CONSIDÉRANT	l'article 87 de la Loi sur l'instruction publique (LIP) qui stipule que le conseil d'établissement doit approuver les activités et sorties éducatives ;
CONSIDÉRANT	la participation des enseignants à leur élaboration ;
CONSIDÉRANT	qu'il n'y a aucun frais chargé aux parents ;
CONSIDÉRANT	la recommandation de la direction d'école ;
EN CONSÉQUENCE	il est proposé par madame Marie-Claude Hardy , et appuyé par madame Véronique Giard ;
D'APPROUVER	l'ajout des sorties à la programmation des activités et sorties éducatives de l'année 2023-2024. Tel que déposé en annexe.

APPROUVÉES À L'UNANIMITÉ

CONSIDÉRANT	l'article 76 de la Loi sur l'instruction publique stipule que le conseil d'établissement approuve les règles de conduite et les mesures de sécurité proposées par la direction de l'école ;
CONSIDÉRANT	la consultation de l'équipe-école sur les normes et niveaux de surveillance;
CONSIDÉRANT	la recommandation de la direction de l'école ;
EN CONSÉQUENCE	il est proposé par madame Véronique Masson , et appuyé par madame Marie-Josée Baril ;
D'APPROUVER	les normes et le niveau de surveillance 2024-2025 de l'école et du service de garde.

APPROUVÉES À L'UNANIMITÉ

e) Formation C.É

La formation est obligatoire pour tous les membres du conseil d'établissement. Il faut surveiller régulièrement les courriels pour assurer le suivi.

f) Autres

La formation « Gardien avertit et apprendre à être seul » est offerte au centre Multi plus.

g) Service de garde

Les activités d'ici la fin de l'année sont : Club Fy, cinéma et Parkour Drummond. Les activités offertes sur l'heure du midi sont : gymnastique, chant, chorale et peinture sur toile pour les 4^e-5^e et 6^e année et soccer et ballon chasseur pour les 3^e année.

9. Affaires diverses

Rien à discuter.

10. Mot de la représentante au comité de parents

Aucun message du comité de parents.

CONSIDÉRANT	que l'ordre du jour est épuisé ;
EN CONSÉQUENCE	il est proposé par monsieur Jean Paul Ndoreraho, et appuyé par madame Véronique Rouette ;
DE LEVER	la présente assemblée ordinaire à 19h45.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Marie-Claude Hardy
Présidente

France Beaudry
Directrice